



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

**Date d'affichage**

\*\*\*

26 JUIN 2025

**Nombre de  
Conseillers**  
\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....32

N° DEL-25-41

**Objet**  
\*\*\*\*

**Nomination de voie  
piétonne**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe –  
Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT,  
Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA,  
Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY,  
Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET,  
Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde  
BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ,  
conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian  
CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER,  
Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno  
LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël  
VERFAILLIE, Maire.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian  
CHATELAIN, conseiller municipal.

**Était absent :**

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Hélène MARTIN

## COMMUNE DE MARLY (59)

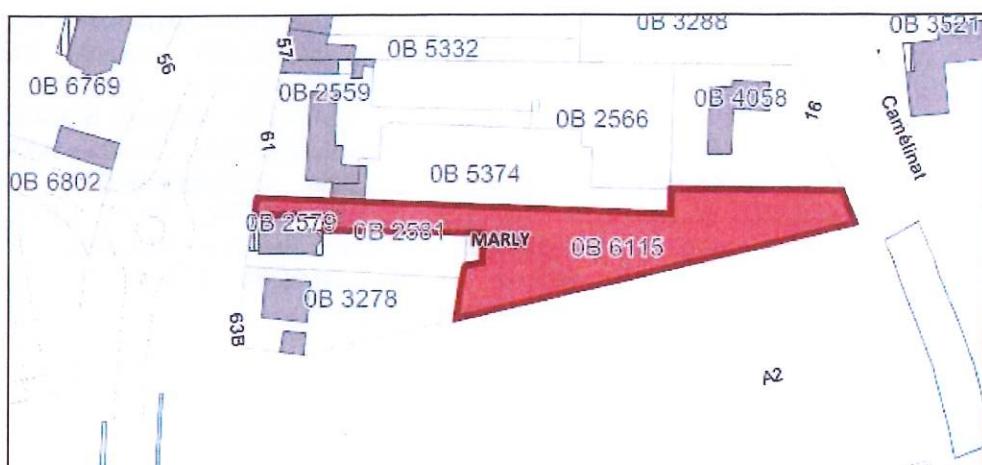
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

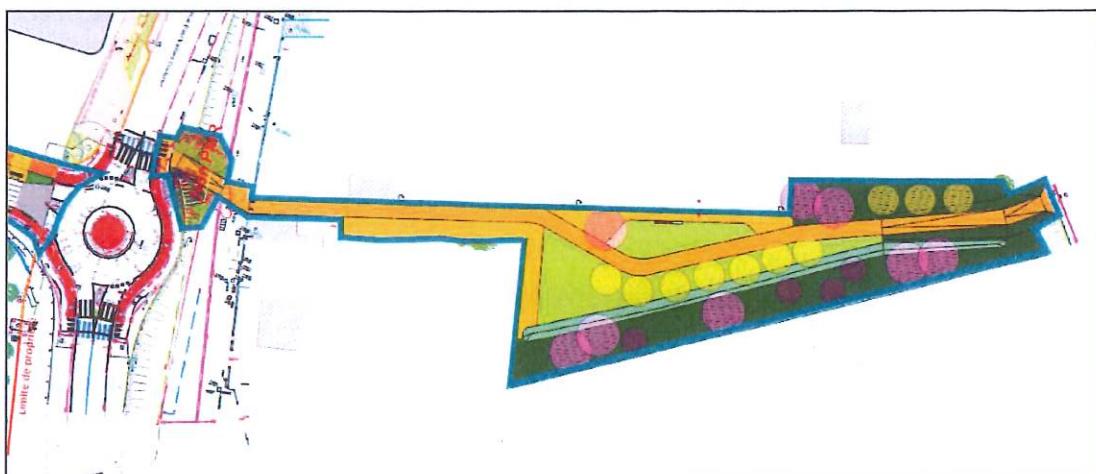
Rapport :

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Valenciennes Métropole cofinancés par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signée en date du 6 septembre 2019 et avenants prévoit la construction d'un nouveau groupe scolaire au croisement des voies Marie Marvingt et Paul Vaillant Couturier.

Parmi les dessertes nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse, le projet d'aménagement des espaces publics du quartier de la Briquette prévoit la requalification du piétonnier allant de la rue Paul Vaillant Couturier à la rue Camélinat, le long de l'infrastructure autoroutière.



L'aménagement de cet espace prévoit un cheminement piéton et liaisons douces, du mobilier urbain et plantations.



Source : plan DCE 2024 / aménagement des espaces publics.

La requalification de cet espace est d'autant plus qu'importante que le groupe scolaire d'Hélène Carrère D'Encausse va regrouper les écoles Mandela et Louise Michel.

Dans le cadre de la modification de la carte scolaire, il est important d'étudier le déplacement des familles et de permettre à celles résidant en proximité du groupe scolaire Louise Michel de pouvoir se rendre à l'école à pied ou mobilités douces.

Ainsi, attendu qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics d'identifier clairement les voiries et adresses des immeubles, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination de cette voie piétonne.

Pour faire écho à la nomination du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse et de la « rue Marie Marvingt », un habitant a proposé de nommer cette voie du nom d'une personnalité qui a marqué son époque.

Il est ainsi proposé de nommer cette voie « allée Anne Frank ».

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

**Vu** l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du maire ;

**Vu** l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil Municipal ;

**Considérant** la proposition de nommer cette allée piétonne et circulation douce « allée Anne Frank » ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'adopter la dénomination de « allée Anne Frank » attribuée au chemin piéton et circulation douce allant de la Rue Paul Vaillant Couturier à la rue Camelinat, conformément au plan joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**-ADOpte la proposition.**

**La secrétaire de séance**

**Hélène MARTIN**



**Le Maire**  
**Jean-Noël VERFAILLIE**

